

Destinataires : Directions d'écoles, de centres et de services
Secrétaires d'écoles, de centres et de services
Techniciennes en service de garde

Expéditeur : Service des ressources humaines

**OBJET : MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE – VERSEMENT
RÉTROACTIF**

Date : 24 novembre 2021

Bonjour,

Tel qu'annoncé il y a quelques mois, une entente de maintien de l'équité salariale a été signée pour de nombreuses catégories d'emploi du réseau de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

Pour le réseau de l'éducation, les 9 corps d'emplois suivants sont concernés par cette entente, rétroactivement à la date indiquée :

- 1) Conseiller/ère en rééducation**
Orthophoniste
Technicien/ne en administration
Secrétaire d'école et de centre
Technicien/ne en service de garde
(Rétroactivité au 31 décembre 2010)

- 2) Bibliothécaire**
Agent/e de correction du langage et de l'audition
(Rétroactivité au 2 avril 2019)

- 3) Conseiller/ère d'orientation**
Conseiller/ère en formation scolaire
(Rétroactivité au 3 avril 2019)

Tous les employés, actifs ou non, ayant occupé, temporairement ou régulièrement, au moins un des 9 corps d'emploi visés par la présente entente, et ce, selon la période visée, recevra les sommes dues par dépôt bancaire le 9 décembre 2021. Ce dépôt se fera en fonction des informations bancaires que nous détenons au dossier de l'employé ou ex-employé.